

chq Vice P.T. CS
& Demeur CS & directeur
& P.T. directeur
& d'g.

A.A.C.E.A.

Société Anonyme au capital de 250.000 Francs

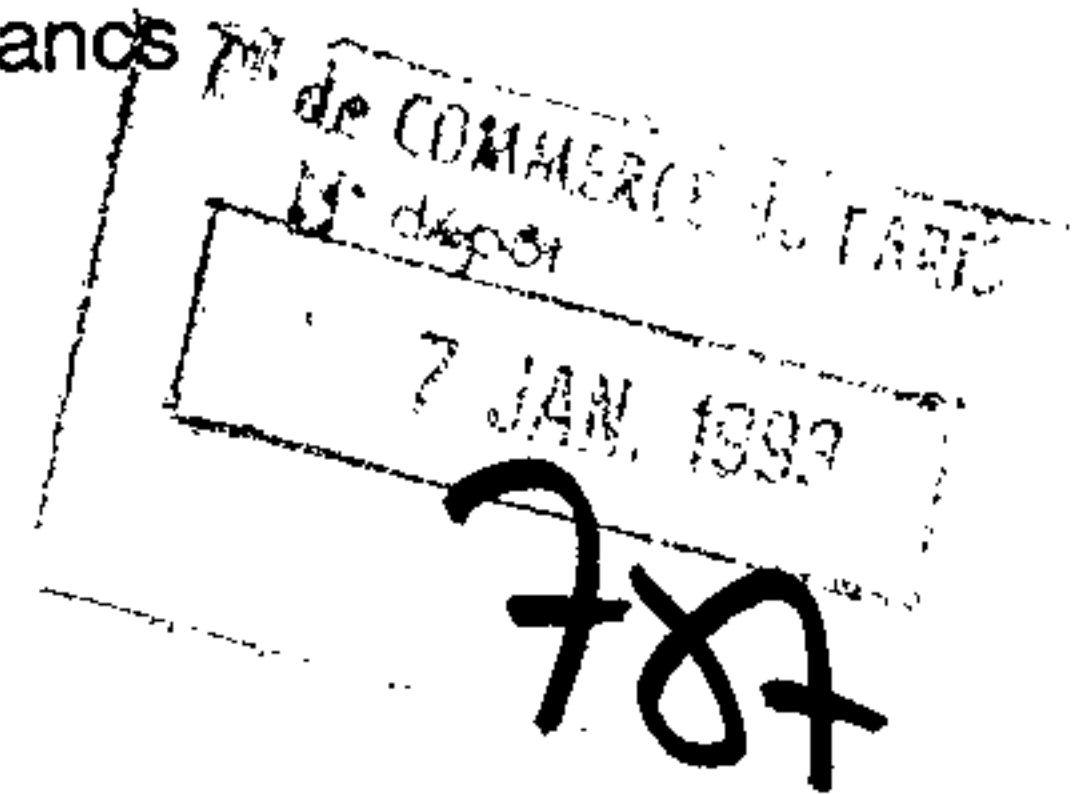
Siège social : 10, Rue de Florence

75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 351 646 617

SIRET : 351 646 617 00016

Code A.P.E. : 7709



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 29 DECEMBRE 1992

89B11194

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Douze,

Le vingt neuf décembre à onze heures,

Le Conseil de Surveillance de la Société **A.A.C.E.A - AUDITEURS ASSOCIES CONSULTANTS EUROPE-ANTILLES** -, s'est réuni au siège social sur convocation faite par son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Michel RIGUELLE, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Michel LESOURD, membre du Conseil de Surveillance ;

Messieurs Raymond SZMANIA et Pierre HODGKINSON, membres du Conseil de Surveillance sont absents et excusés.

Assiste également à la réunion Monsieur François ROBERT, Président du Directoire.

Le Président, Monsieur Michel RIGUELLE, constate et déclare que deux membres du Conseil de Surveillance étant présents sur quatre, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel actionnaire et d'un transfert d'action ;
- Démission et remplacement du Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Démission et remplacement d'un autre membre du Conseil de Surveillance ;
- Démission et remplacement du Président du Directoire ;

- Démission et remplacement du Directeur Général ;
- Rémunération des membres du Directoire ;
- Pouvoirs à donner ;
- Questions diverses.

Le Président fait ensuite part à ses collègues des modifications intervenues, courant Décembre 1992, dans le capital de la Société, notamment du rachat de 40 % du capital de A.A.C.E.A. par A.A.C.E. à Monsieur Georges PINTENIO.

En conséquence, il y a lieu de constater les démissions de Monsieur Georges PINTENIO de ses fonctions de Directeur Général et de membre du Directoire, de Monsieur François ROBERT de ses fonctions de Président du Directoire, sachant que celui-ci sera remplacé par Monsieur Pierre HODGKINSON et que Monsieur Georges PINTENIO sera remplacé par Monsieur François ROBERT. Ces modifications prendront effet au 1er Janvier 1993.

Concernant le Conseil de Surveillance, Monsieur Pierre HODGKINSON a démissionné de ses fonctions de Vice-Président pour accéder au Directoire et Monsieur Raymond SZMANIA a également fait part de sa démission.

Monsieur Pierre HODGKINSON sera remplacé à la Vice-Présidence du Conseil de Surveillance, par Monsieur Jean-Baptiste PONCET et Monsieur Raymond SZMANIA au Conseil de Surveillance, par Monsieur Georges PINTENIO.

Monsieur Michel RIGUELLE propose également à ses collègues d'agréer Monsieur Jean-Baptiste PONCET, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, en qualité de nouvel actionnaire à qui il cédera une action du capital de A.A.C.E.A.

Après discussions et divers échanges de vues, le Conseil de Surveillance a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance décide d'agréer, Monsieur Jean-Baptiste PONCET en qualité d'actionnaire et d'autoriser, en conséquence, le transfert d'action susmentionné entre Monsieur Michel RIGUELLE et Monsieur Jean-Baptiste PONCET.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Pierre HODGKINSON de ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance et décide de nommer en remplacement Monsieur Jean-Baptiste PONCET pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Pierre HODGKINSON, et avec effet au 1er Janvier 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Raymond SZMANIA de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et décide de nommer en remplacement Monsieur Georges PINTENIO pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Raymond SZMANIA, et avec effet au 1er Janvier 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur François ROBERT de ses fonctions de Président du Directoire et décide de nommer en remplacement Monsieur Pierre HODGKINSON pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur François ROBERT, et avec effet au 1er Janvier 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Georges PINTENIO de ses fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général et décide de nommer en remplacement Monsieur François ROBERT pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Georges PINTENIO, et avec effet au 1er Janvier 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance décide de ne fixer aucune rémunération aux membres du Directoire, étant précisé que Monsieur Pierre HODGKINSON est salarié de la Société A.A.C.E. MARTINIQUE et que cette dernière Société facturera à A.A.C.E.A. mensuellement le temps passé par Monsieur Pierre HODGKINSON pour assurer ses fonctions de Président de A.A.C.E.A.

Cette rémunération sera facturée sur la base d'un forfait mensuel hors taxes de 15.000 Francs pour l'année 1993.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance décide d'allouer les pouvoirs les plus étendus à Messieurs Pierre HODGKINSON et François ROBERT pour assurer la gestion et la direction de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Concernant les signatures bancaires, le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs, exclusivement, aux personnes suivantes, à compter du 1er Janvier 1993 :

. Compte BRED à POINTE A PITRE, tous pouvoirs à :

- Monsieur Pierre HODGKINSON : sans limite
- Monsieur François ROBERT : sans limite
- Monsieur Michel RIGUELLE : sans limite
- Madame Brigitte SALVAN : sans limite, pour les remises en banque limités à 10.000 Francs unitaires, pour les chèques.

. Compte CREDIT LYONNAIS à PARIS, tous pouvoirs à :

- Monsieur Pierre HODGKINSON : sans limite
- Monsieur François ROBERT : sans limite
- Monsieur Michel RIGUELLE : sans limite

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Conseil présents.

Fait à Paris, le 29 Décembre 1992.

✓

Copie certifiée conforme

Michel LESOURD

Michel RIGUELLE
